

Communiqué de presse FFMC du 6 avril 2021

## Contrôle technique moto : c'est toujours NON !

**La FFMC appelle les motards à dire NON au CT moto les 10 et 11 avril.**

La FFMC le dit depuis des années, les études le montrent, l'état technique des deux-roues motorisés (2RM) est une cause d'accident rare. Le rapport MAIDS a fait état de 0.3 % des accidents étudiés ! Malgré un vote « NON » à l'assemblée nationale et au Sénat français, bien que la France ait défendu ce « NON » au parlement européen, la directive 2014/45/UE a été votée et préconise une mise en place d'un CT moto à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ! La directive prévoit cependant une possibilité d'y déroger en faisant état de mesures « alternatives » pour améliorer la sécurité routière des 2RM et en montrant que l'accidentalité 2RM a baissé.

Bien des mesures ont été prises en France en vue de faire baisser l'accidentalité 2RM. En particulier, le permis moto a fait l'objet d'une refonte complète, mise en place courant 2020. La FFMC et l'AFDM (association pour la formation des motards), qui défendent l'idée que l'éducation et la formation sont primordiales, y ont activement participé. Bien d'autres mesures, pas toujours avec l'accord de la FFMC d'ailleurs, ont été prises dans ce but. Au final, malgré une augmentation notable du parc roulant des 2RM, l'accidentalité a bel et bien baissé !

Dans ces conditions, pourquoi mettrait-on en place un CT moto en France ?

Si la FFMC appelle à manifester contre le CT moto ces 10 et 11 avril, c'est bien pour dénoncer le scandaleux lobbying des opérateurs de contrôle technique ! Ces opérateurs, qui bénéficieraient financièrement d'un CT moto, sont les mêmes qui font tout pour que le parlement européen le mette en place : ils sont donc juges et parties ! C'est inadmissible !

Contacts presse :            Didier Renoux, chargé de mission communication, 01 48 18 12 15  
   Céline Aubrun, coordinatrice nationale, 06 08 61 76 57

### A PROPOS DE LA FFMC :

La Fédération Française des Motards en Colère regroupe 86 antennes départementales et plusieurs milliers de bénévoles. Depuis 1980, elle agit pour défendre la pratique du deux-roues motorisé autour de propositions et d'un projet basés sur la liberté, l'éducation, le respect et le partage.

Le Mouvement des Motards en Colère regroupe l'ensemble des structures pensées et créées par les Motards en Colère : Assurance Mutuelle des Motards (AMDM), Association pour la Formation Des Motards (AFDM), FFMC Loisirs, Editions de la FFMC, Stop Vol, Education Routière Jeunesse.

<http://ffmc.asso.fr/>

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la

